

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 873

23 avril 2009

SOMMAIRE

9REN Holding	41868	Malonim S.à r.l.	41880
A.C. IMMO s.c.i.	41864	MSIF S.à r.l.	41859
Blue Capital S.à r.l.	41859	NG Luxembourg 4 S.à r.l.	41869
Castra-Kromhout S.à r.l.	41860	NG Luxembourg 5 S.à r.l.	41869
Caterman S.A.	41863	NG Luxembourg Two S.à r.l.	41861
CD Participations S.à r.l.	41858	North European Investment Properties	
Cérès Participations S.A.	41901	41862
Chricat Investments	41862	Odd Investment Real Estate S.A.	41870
Compagnie Internationale de Trading de		Orient International 1 S.à r.l.	41861
Luxembourg S.A.	41864	PEPP1 S.A.	41861
Complus Holding S.A.	41870	Resiworld International Distributors S.A.	
Distrivet S.A.	41858	41898
easycash S.à r.l.	41868	Right Choice S.A.	41862
Ets. WERGO G.m.b.H.	41863	Rosavent S.à r.l.	41893
Financière Brent Tor Holding S.A.	41904	S.A. CBR Asset Management	41867
Fincruise S.A.	41865	SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.	41864
France Outlet Mall Holding S.à r.l.	41889	SEB Orion 16 - SICAV - FIS	41866
Geldilux-TS-2005 S.A.	41866	Siemens Enterprise Communications S.A.,	
Geldilux-TS-2007 S.A.	41866	Succursale	41867
Guardian Eastern Europe Investments S.à		Sonora Investment S.A.	41871
r.l.	41860	Steel Mac S.A.	41896
Infodatainvest S.A.	41868	Subtarc S.A.	41867
Kochia S.A.	41858	Synapsis S.A.	41904
KPMG Accounting	41895	Telecom Italia Capital	41863
LaSalle Japan Logistics II L2, S.à r.l.	41880	Telecom Italia Finance	41860
Leesch Frères S.A.	41859	Turkish Pharma Lux S.à r.l.	41865
Leverlake Investments S.à r.l.	41871	Velan Holding S.A.	41871
Leverlake S.à r.l.	41876	Velan Holding S.A.	41870
Linford S.à r.l.	41865	Velan Holding S.A.	41869
Luxworm	41889		

CD Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.125.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance tenu par voie circulaire

Il ressort des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société tenues par voie circulaire que :

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter du 20 mars 2009.

CD PARTICIPATIONS SARL

S. KRANCENBLUM

Gérant

Référence de publication: 2009046044/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Kochia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 46.004.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2009**6^{ème} Résolution*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir le 21 avril 2009, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur Alain Geurts, Monsieur Guillaume Scroccaro, Madame Frédérique Mignon, ainsi que celui de Commissaire de la société A&C Management Services s.à.r.l. pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour KOCHIA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045968/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01274. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Distrivet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 108.013.

Il résulte d'une lettre adressée à la société Distrivet S.A., que la société Eurocomptes S.A., dont le siège social est établi au no. 51 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, s'est démise de son poste de commissaire aux comptes de la société Distrivet S.A., R.C.S., section B, no. 108.013, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Eurocomptes S.A.

Signature

Référence de publication: 2009045975/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00874. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

MSIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.553.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Manager

Signatures

Référence de publication: 2009045640/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01206. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Blue Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 124.601.

Suivant décision, en date du 30 octobre 2008, le siège social de Colony Luxembourg S.à r.l., gérant de la société, a été transféré du 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg à compter du 10 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009045603/4025/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00952. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Leesch Frères S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 35.557.

Extrait de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme LEESCH FRERES S.A. tenue au siège social en date du 27 novembre 2008 à 15h30

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme LEESCH FRERES S.A. prend à l'unanimité des voix la décision suivante:

- Est nommé "Délégué à la gestion journalière" avec droit de signature pour l'activité autorisé à partir du 14 septembre 2004 de la Société Anonyme LEESCH FRERES S.A., et pour une durée indéterminée,

Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH,

demeurant à 8, rue du Gruenewald, L-7392 BLASCHETTE.

Bertrange, le 27.11.2008.

Pour extrait conforme

BETSAH S.A.

représenté par: Max LEESCH

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009046050/539/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02190. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 81.944.

Il est à noter que la forme juridique de la société associée «Guardian Europe S.A.» a été transformée le 14 décembre 2004 en «Guardian Europe S.à.r.l.» avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Directeur Juridique

Référence de publication: 2009046047/3123/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01435. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Castra-Kromhout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 137.089.

En date du 27 mars 2009, l'associé Macquarie Asset Finance Limited, avec siège social au 1, Martin Place NSW 2000 Sydney, Australie a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à Macquarie International Holdings Limited, avec siège social au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni qui les acquiert.

En conséquence, Macquarie International Holdings Limited, précité, devient associé unique avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046064/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Telecom Italia Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 76.448.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée ordinaire des actionnaires qui a été tenue le 1^{er} avril 2009

Il résulte d'une réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires Telecom Italia Finance qui a été tenue à Luxembourg en date 1^{er} avril 2009 que les actionnaires ont décidé d'augmenter à 6 le nombre des composants du Conseil d'Administration et ont nommé administrateurs pour les années 2009 et 2010:

Monsieur Riccardo TARANTO, domicilié en Milano (Italie), Piazza degli Affari 2;

Monsieur Antonio SICA, domicilié en L-2453 Luxembourg, 12 rue Eugène Ruppert.

Les Administrateurs ainsi élus resteront en charge, comme les autres administrateurs, jusqu'à l'assemblée qui se terra en 2011.

Telecom Italia Finance

Société Anonyme

Adriano TRAPLETTI

Managing Director

Référence de publication: 2009046051/1813/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

PEPP1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 103.677.

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 17 mars 2009 au siège social de la société que les actionnaires ont accepté la démission de Monsieur Rui Da Costa de ses fonctions d'administrateur et ont nommé Monsieur Philippe Chan, expert comptable, né le 15 novembre 1974 à Candos, Ile Maurice, demeurant professionnellement 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 13 mars 2009. Le mandat de Monsieur Philippe Chan prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEPP1 SA
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2009046057/6215/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Orient International 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 140.485.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la cession des parts sociales datée du 7 novembre 2008, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 9 mars 2009, sous la référence L090037635, la société WELL-HOUSE HOLDINGS LIMITED, avec siège social au 15, Agiou Pavlou, Ledra House, Agios Andreas, 1105 Nicosie, Chypre aurait dû être inscrite en lieu et place de Monsieur Marcin Michal Kowalczyk, avec adresse au 3 M 58, Holówki, 00-749 Warszawa, Pologne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046063/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

NG Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.904.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

NG Luxembourg Two S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Agent Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009046383/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02635. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Chricat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.058.

Le Bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046380/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01253. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

North European Investment Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 52.316.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2009, enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 20 mars 2009, LAC/2009/10814,

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et déclarent que la société anonyme "NORTH EUROPEAN INVESTMENT PROPERTIES", en liquidation, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 18 mars 2009 à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009046369/220/21.

(090053315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Right Choice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.731.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 31 Mars, 2009 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A.

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 31 Mars, 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. et TCG Gestion S.A.

Luxembourg, le 2 Avril 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur Délégué

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2009046010/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Caterman S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 31.912.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la Société Anonyme CATERMAN S.A. tenue au siège sociale en date du 27 novembre 2008 à 16h

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme, CATERMAN S.A., prend à l'unanimité des voix la décision suivante:
Est nommé "Délégué à la gestion journalière" avec droit de signature pour l'activité autorisé à partir du 15 septembre 1989 de la Société Anonyme CATERMAN S.A., et pour une durée indéterminée,

Monsieur Friedrich HOTSCHNIG,
demeurant à 18, rue des Champs, L-8053 BERTRANGE

Bertrange, le 27.11.2008.

Pour extrait conforme

CACTUS S.A.

représenté par Max LEESCH

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009046049/539/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Telecom Italia Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.970.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée ordinaire des actionnaires qui a été tenue le 25 mars 2009

Il résulte d'une réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires de Telecom Italia Capital a été tenue à Luxembourg en date du 26 mars 2009 que les actionnaire ont décidé de fixer en 5 le nombre des composants du Conseil d'Administration pour les années 2009, 2010, 2011 et ont nommé administrateurs pour la même période:

Monsieur Francesco TANZI, domicilié en Milano (Italie), Piazza degli Affari 2;

Monsieur Adriano TRAPLETTI, domicilié en Luxembourg, 12 rue Eugène Ruppert; L-2453

Maitre Jacques LOESCH, domicilié en Luxembourg, 35 Avenue JF Kennedy;

Monsieur Andrea BALZARINI, domicilié en Milano (Italie), Piazza degli Affari 2;

Monsieur Antonio SICA, domicilié en Luxembourg, 12 rue Eugène Ruppert. L-2453

Les Administrateurs ainsi nommé resteront en charge jusqu'à l'assemblée qui se terra en 2012.

Telecom Italia Capital

Société Anonyme

Adriano TRAPLETTI

Managing Director

Référence de publication: 2009046052/1812/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Ets. WERGO G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9376 Hoscheid, 14, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 84.179.

—
Statuts coordonnés suivant acte du 25 mars 2009, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009046362/232/10.

(090053607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

A.C. IMMO s.c.i., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 827.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 31 mars 2009

Les associés décident à l'unanimité:

- de révoquer Madame BERKEMEIER Libania de son poste de gérant;
- de nommer Monsieur PIMENTA Nuno, employé privé, né le 21 décembre 1958 à S.Sebastiao Da Pedreira/Lisboa (P), demeurant à L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch, au poste de gérant. Monsieur Nuno PIMENTA peut engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme

M. VINASCHI Thierry

gérant

Référence de publication: 2009046081/1058/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 138.069.

—
Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration tenu en date du 7 novembre 2008 que la société Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de réviseur d'entreprises indépendant. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009046077/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01436. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Compagnie Internationale de Trading de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.528.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 février 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Gilles Jacquet, employé privé, 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046511/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Fincruise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 106.325.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 9 mars 2009 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A.

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 9 mars 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. et TCG Gestion S.A.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur Délégué

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2009046524/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02399. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Linford S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 106.300.

En date du 24 février 2009, Monsieur Pablo RUIZ de PERALTA CASALLO a donné sa démission avec effet immédiat de son mandat de gérant de la société.

Me Romain LUTGEN

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009046533/268/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Turkish Pharma Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.926.

Extrait des résolutions

de l'associée unique prises en date du 18 mars 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6/4/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Turkish Pharma Lux S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009046338/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Geldilux-TS-2007 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.446.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 18 mars 2009

- Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Le mandat de Réviseur d'entreprises de KPMG Audit, 31 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 103590, est reconduit jusqu'au prochain Conseil d'Administration qui arrêtera les comptes de la société au 31.12.2009.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

SGG S.A.

Smaïn Bouchareb / Laetitia Antoine

Assistant Manager / Manager

Référence de publication: 2009046457/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Geldilux-TS-2005 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.705.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 18 mars 2009

- Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Le mandat de Réviseur d'entreprises de KPMG Audit 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 103590, est reconduit jusqu'au prochain Conseil d'Administration qui arrêtera les comptes de la société au 31.12.2009.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

SGG S.A.

Smaïn Bouchareb / Laetitia Antoine

Assistant Manager / Manager

Référence de publication: 2009046458/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

SEB Orion 16 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 133.430.

Der Geschäftsbericht zum 31. März 2008 der SEB Orion 16 - SICAV - FIS wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009046151/1164/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02620. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Siemens Enterprise Communications S.A., Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 119.388.

FERMETURE DE SUCCURSALE

Extrait

Suite à un acte de constitution de société par apport d'une branche d'activités dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2009, enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 2 avril 2009, Relation: LAC/2009/12907,

la succursale «Siemens Enterprise Communications S.A., Succursale», avec siège social à 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm a été fermée.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009046391/220/19.

(090053235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Subtarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.769.

Le Bilan au 31/12/08 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Director

Référence de publication: 2009046119/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02957. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

S.A. CBR Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 37.015.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 17 mars 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1- Renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

- Daniel Gauthier, avec adresse au 33, chemin de Stoisy, 1400 Nivelles, Belgique
- Rita de Smaele, avec adresse au 20, Oude Lindenstraat, 1800 Villvoorde, Belgique
- Philippe Kaplan, avec adresse au 12, rue Sainte-Anne, 1160 Bruxelles, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2- Renouvellement du mandat de commissaire de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046559/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02007. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Infodatainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.534.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009046370/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01176. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

9REN Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 137.669.

En date du 13 mars 2009, le conseil de gérance a décidé les modifications suivantes avec effet immédiat:

- transfert du siège social de la société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
- modification de l'adresse professionnelle du gérant de classe B, ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- modification de l'adresse professionnelle de l'associé unique, FR Solar Luxco JVCo de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009046456/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

easycash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.025,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.066.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Concernant l'associé Warburg Pincus LLC, il y a lieu de lire comme suit:

- WP IX LuxCo I S.à r.l.

Siège social de la personne morale: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

- WP IX LuxCo II S.à r.l.

Siège social de la personne morale: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

EASYCASH S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009046627/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

NG Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 116.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.900.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 26 février 2009 entre NG Luxembourg Holdings Limited, ayant son siège social au 1-3 Strand, Londres WC2N 5EH, Royaume-Uni et NG Luxembourg 3 S.à r.l., ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 120.899, les 2.900 parts sociales de la Société sont transférées comme suit:

- NG Luxembourg 3 S.à r.l. devient l'associé unique de la Société à compter du 26 février 2009 et détient les 2.900 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG Luxembourg 4 S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009046589/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Velan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8392 Nospelt, 18, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 24.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046376/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06877. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 103.000,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.901.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 26 février 2009 entre NG Luxembourg Holdings Limited, ayant son siège social au 1-3 Strand, Londres WC2N 5EH, Royaume-Uni et NG Luxembourg 4 S.à r.l., ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 120.900, les 2.575 parts sociales de la Société sont transférées comme suit:

- NG Luxembourg 4 S.à r.l. devient l'associé unique de la Société à compter du 26 février 2009 et détient les 2.575 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG Luxembourg 5 S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009046588/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Velan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8392 Nospelt, 18, rue d'Olm.
R.C.S. Luxembourg B 24.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046375/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06879. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Complus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 45.647.

*Extrait des résolutions adoptées
lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mars 2009*

Révocation de la société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, au poste de Réviseur d'entreprise.

Nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

COMPLUS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046590/780/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01525. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Odd Investment Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.014.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 10 avril 2009 que:

1. - La société Facts Services Sàrl démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat;
2. - La société Shareholder and Directorship Services Ltd. ayant son siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria MAHE, Seychelles, enregistré au registre International Business Companies sous le numéro IBC 030942 a été nommée commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046609/6390/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Velan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8392 Nospelt, 18, rue d'Olm.
R.C.S. Luxembourg B 24.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046374/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06881. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Sonora Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 108.662.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 2 avril 2009*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, de:

- Monsieur Daniel GALHANO.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2013:

- Monsieur Romain LEROY, né le 23 juin 1981 à Moyeuve-Grande (France), et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SONORA INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009046579/3258/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Leverlake Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.740.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 72.575 and with registered office at 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

here represented by Ms Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Zurich, on 7 March 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of Leverlake Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.740 and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx on 10 December 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 119 of January 20, 2009. The articles of association of the Company have not been modified since.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, (the "Sole Shareholder") may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by a contribution in cash from its present amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each, up to twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) by the issuance of seven thousand five hundred (7,500) new shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each;

2) Subsequent amendment of article 5 (Share capital) of the articles of association of the Company;

3) Amendment of article 12 of the articles of association of the Company as to insert the following wording:

"In no circumstances should any meetings of the board of managers of the Company be held in the United Kingdom." and subsequently to amend article 12 (Management) of the articles of association of the Company.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each, up to twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) by the issuance of seven thousand five hundred (7,500) new shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each.

The seven thousand five hundred (7,500) new issued shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder, here represented by Ms Saskia Leal Keijzer, prenamed, and have been fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 7,500) such that said cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as proven to the undersigned notary.

The cash contribution of seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 7,500) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder decides that, further to the foregoing resolution, article 5 (Share capital) of the articles of incorporation of the Company is modified and now reads as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company and now reads as follows:

" **Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers, including the opening of bank accounts.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he

has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

In no circumstances should any meeting of the board of managers of the Company be held in the United Kingdom.

Any two managers, acting jointly, shall also be authorized to represent the Company in matters including but in no way limited to the following matters:

- (a) to open, maintain and close any kind of bank account(s), in the name of the Company; and
- (b) to agree, execute, deliver, agree to amendments to and terminate on behalf of the Company any and all mandates for the opening, maintenance, operation and closure of such bank account(s) and any and all contracts, documents and agreements with the bank for or in connection with the establishment of and provision by the bank to the Company of cash management and related services and products upon such terms and conditions as such person(s) deem appropriate, including, without limitation: to designate other individuals, including themselves, who are authorised to operate in the name of the Company, any bank accounts of the Company, (the number of signatures and limitations required as determined by them), including giving instructions in respect of any such bank account; and to revoke any authorisation granted to any person to operate the Company's bank accounts."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the reading of this document to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, said person signed this deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie selon les lois du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.575 et ayant son siège social au 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

représentée en l'occurrence par Mlle Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Zurich, le 7 mars 2009.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'intégralité du capital social de Leverlake Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des

Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 143.740 et constituée conformément à un acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 10 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 119 du 20 janvier 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, (l'"Associé Unique") peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par paiement en numéraire pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (12.500 GBP) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune, à un montant de vingt mille livres sterling (20.000 GBP) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5 (Capital social) des statuts de la Société;

3. Modification de l'article 12 des statuts de la Société afin d'y insérer la phrase suivante:

"En aucun cas une quelconque réunion du conseil de gérance de la Société ne pourra se tenir au Royaume-Uni."
et subséquemment de modifier l'article 12 (Gérance) des statuts de la Société.

L'Associé Unique adopte ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (12.500 GBP) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune, à un montant de vingt mille livres sterling (20.000 GBP) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune.

Les sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites par l'Associé Unique, ici représentée par Mlle Saskia Leal Keijzer, prénommée, et entièrement libérées par paiement en numéraire pour un montant total de sept mille cinq cents livres sterling (7.500 GBP), de sorte que ladite somme est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport en numéraire de sept mille cinq cents livres sterling (7.500 GBP) est entièrement affecté au capital social.

Deuxième résolution

A la suite de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de la modification de l'article 5 (Capital social) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille livres sterling (20.000 GBP) représentée par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'une livre sterling (1 GBP) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance y compris l'ouverture de comptes bancaires au nom de la Société.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

En aucun cas une quelconque réunion du conseil de gérance de la Société ne pourra se tenir au Royaume-Uni.

Deux quelconques des gérants, agissant conjointement, seront autorisés à représenter la Société en ce qui concerne des transactions comprenant celles reprises ci-dessous, mais sans être limitées aucunement à la liste qui suit:

(a) ouvrir, tenir et clôturer un/des compte(s) bancaire(s) en tout genre au nom de la Société; et

(b) approuver, exécuter, fournir, ainsi qu'approuver toute modification et révocation, au nom de la Société, de tout mandate lié à l'ouverture, la tenue, la gestion et la clôture de ce/ces compte(s) bancaires(s) et de tous contrats, documents et contrats auprès de cette banque en vue de, ou en relation avec, la mise en place et la fourniture par la banque de services de gestion de trésorerie et de services connexes et produits de la façon et aux conditions que ces personnes jugeront adéquates y compris, sans limitation aucune, la désignation d'autres personnes et leur autorisation à tenir, au nom de la Société, tout compte bancaire de la Société (en déterminant le nombre de signature et leurs réserves), y compris le fait de donner des instructions en relation avec ces comptes bancaires et d'annuler toute autorisation initialement concédée pour la tenue des comptes bancaires de la Société."

Coûts et Frais

Les coûts, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société suite au présent acte, sont estimés à environ EUR 1.500.-.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEAL KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2009. Relation: LAC/2009/12072. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009046093/242/237.

(090053186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Leverlake S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.844.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 72.575 and with registered office at 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

here represented by Ms Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Zurich, on 7 March 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of Leverlake S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.844 and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx on 10 December 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 260 of January 23, 2009. The articles of association of the Company have not been modified since.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, (the "Sole Shareholder") may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Reduction of the share capital of the Company from its present amount of one million pounds sterling (GBP 1,000,000) represented by one million (1,000,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each, down to twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) through the cancellation of nine hundred eighty thousand (980,000) shares of the Company with a par value of one pound sterling (GBP 1) each; currently held by the Sole Shareholder, and corresponding repayment to the Sole Shareholder.

2) Subsequent amendment of article 5 (Share capital) of the articles of association of the Company;

3) Amendment of article 12 of the articles of association of the Company as to insert the following wording:

"In no circumstances should any meeting of the board of managers of the Company be held in the United Kingdom."
and subsequently to amend article 12 (Management) of the articles of association of the Company.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the share capital of the Company from its present amount of one million pounds sterling (GBP 1,000,000) represented by one million (1,000,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each, down to twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) through the cancellation of nine hundred eighty thousand (980,000) shares of the Company with a par value of one pound sterling (GBP 1) each, currently held by the Sole Shareholder, and corresponding repayment to the Sole Shareholder.

All powers are conferred to the Board of Directors to cancel the nine hundred eighty thousand (980,000) shares and to proceed to the reimbursement of the amount of nine hundred eighty thousand pounds sterling (GBP 980,000) to the shareholder being understood that the reimbursement can be made only thirty (30) days after the publication of the present deed in the Mémorial C, in accordance with the dispositions of the law of August 10th, 1915.

Second resolution

The Sole Shareholder decides that, further to the foregoing resolution, article 5 (Share capital) of the articles of incorporation of the Company is modified and now reads as follows:

" **Art. 5.** Share capital The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company and now reads as follows:

" **Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers, including the opening of bank accounts.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

In no circumstances should any meeting of the board of managers of the Company be held in the United Kingdom.

Any two managers, acting jointly, shall also be authorized to represent the Company in matters including but in no way limited to the following matters:

- (a) to open, maintain and close any kind of bank account(s), in the name of the Company; and
- (b) to agree, execute, deliver, agree to amendments to and terminate on behalf of the Company any and all mandates for the opening, maintenance, operation and closure of such bank account(s) and any and all contracts, documents and agreements with the bank for or in connection with the establishment of and provision by the bank to the Company of cash management and related services and products upon such terms and conditions as such person(s) deem appropriate, including, without limitation: to designate other individuals, including themselves, who are authorised to operate in the name of the Company, any bank accounts of the Company, (the number of signatures and limitations required as determined by them), including giving instructions in respect of any such bank account; and to revoke any authorisation granted to any person to operate the Company's bank accounts."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1.500.-.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the reading of this document to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, said person signed this deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie selon les lois du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.575 et ayant son siège social au 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

représentée en l'occurrence par Mlle Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Zurich, le 7 mars 2009.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'intégralité du capital social de Leverlake S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 143.844 et constituée conformément à un acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 10 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 160 du 23 janvier 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, (l'"Associé Unique") peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel d'un million de livres sterling (1.000.000 GBP) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune, à un montant de vingt mille livres sterling (20.000 GBP) par l'annulation de neuf cent quatre-vingt mille (980.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune, actuellement détenues par l'Associé Unique et remboursement correspondant à l'Actionnaire Unique;

2. Modification subséquente de l'article 5 (Capital social) des statuts de la Société;

3. Modification de l'article 12 des statuts de la Société afin d'y insérer la phrase suivante:

"En aucun cas une quelconque réunion du conseil de gérance de la Société ne pourra se tenir au Royaume-Uni." et subséquemment de modifier l'article 12 (Gérance) des statuts de la société.

L'Associé Unique adopte ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel d'un million de livres sterling (1.000.000 GBP) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune, à un montant de vingt mille livres sterling (20.000 GBP) par l'annulation de neuf cent quatre-vingt mille (980.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune, actuellement détenues par l'Associé Unique et remboursement correspondant à l'Associé Unique.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder à l'annulation de neuf cent quatre-vingt mille (980.000) parts sociales et au remboursement du montant de neuf cent quatre-vingt mille livres sterling (GBP 980.000) à l'Associé Unique, étant entendu que ledit remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

A la suite de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de la modification de l'article 5 (Capital social) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille livres sterling (20.000 GBP) représentée par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'une livre sterling (1 GBP) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance y compris l'ouverture de comptes bancaires au nom de la Société.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

En aucun cas une quelconque réunion du conseil de gérance de la Société ne pourra se tenir au Royaume-Uni.

Deux quelconques des gérants, agissant conjointement, seront autorisés à représenter la Société en ce qui concerne des transactions comprenant celles reprises ci-dessous, mais sans être limitées aucunement à la liste qui suit:

(a) ouvrir, tenir et clôturer un/des compte(s) bancaire(s) en tout genre au nom de la Société; et

(b) approuver, exécuter, fournir, ainsi qu'approuver toute modification et révocation, au nom de la Société, de tout mandat lié à l'ouverture, la tenue, la gestion et la clôture de ce/ces compte(s) bancaires(s) et de tous contrats, documents et contrats auprès de cette banque en vue de, ou en relation avec, la mise en place et la fourniture par la banque de services de gestion de trésorerie et de services connexes et produits de la façon et aux conditions que ces personnes jugeront adéquates y compris, sans limitation aucune, la désignation d'autres personnes et leur autorisation à tenir, au nom de la Société, tout compte bancaire de la Société (en déterminant le nombre de signature et leurs réserves), y compris le fait de donner des instructions en relation avec ces comptes bancaires et d'annuler toute autorisation initialement concédée pour la tenue des comptes bancaires de la Société."

Coûts et Frais

Les coûts, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société suite au présent acte, sont estimés à environ EUR 1.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEAL KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2009. Relation: LAC/2009/12073. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009046092/242/238.

(090053192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Malonim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.822.

Cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 26 mars 2009, entre:

BELSORG S.A., une société de droit belge, ayant son siège social au South Center Titanium, Place Marcel Broodthaers n° 8, B-1060 Bruxelles et inscrite auprès du Registre de des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0891 985 274;

TOPAZE LUXEMBOURG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 107505;

et

MARCIANO INVESTMENT GROUP L.L.C., une société de droit californien ayant son siège social au 9465 Wilshire Boulevard Suite 400, Beverly Hills, Californie (U.S.A.) et enregistrée auprès du registre des sociétés californien sous le numéro 200000410053;

L'actionnariat de MALONIM S.à r.l. se compose comme suit:

- MARCIANO INVESTMENT GROUP L.L.C., une société de droit californien ayant son siège social au 9465 Wilshire Boulevard Suite 400, Beverly Hills, Californie (U.S.A.) et enregistrée auprès du registre des sociétés californien sous le numéro 200000410053;

Détenant 100 parts sociales

Pour la Société

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009046062/795/32.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

LaSalle Japan Logistics II L2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.000.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.624.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of March, before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

LaSalle Japan Logistics II S.à r.l., having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.011,

here represented by Ms Flora Gibert, notary clerk, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 23 March 2009;

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, acting in its stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation (herein so called) of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" which it declared to incorporate:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), which will be governed by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), which specify in the articles 6, 8, 10 and 15 the exceptional rules applying to single member companies.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

No person who qualifies as an individual may become a partner.

Art. 2. The Company's name is LaSalle Japan Logistics II L2, S.à.r.l.

Art. 3. The objects of the Company are:

- to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

- to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

- to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

- to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

- to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

- to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

- to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

- to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

- to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

- to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The Company shall not be dissolved by reasons of death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the single partner or of one of the partners.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to the Company's financial statements and to the decisions of the partner's meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at JPY 2,000,000 (two million Japanese Yen), represented by 200 (two hundred) shares of JPY 10,000 (ten thousand Japanese Yen) each.

The share capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by a decision of the partners' meeting, in accordance with article 15 of the Articles of Incorporation.

Art. 9. Each share confers one identical voting right.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In case of a plurality of partners, the shares held by the existing partners are freely transferable among them.

Shares cannot be transferred inter vivos to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise, reference is made to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

No transfer of shares shall be made to any individual and the Company shall receive from any transferee of any share (s) the representations, warranties and covenants identical to those set forth in this Article.

Board of managers

Art. 11. The Company is managed by a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of a plurality of managers, to the Board of Managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

Any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

Such manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function as manager any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by a majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Resolutions in writing approved and signed by all the Managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers.

Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers

Partner's decisions

Art. 14. Partners' decisions are taken by partners' meetings.

However, in accordance with applicable law, the holding of partners' meetings are not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the Board of Managers can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up by writing, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Shareholders meetings may always be convened by any Manager, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Resolutions of the partners are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken by a majority vote of partners representing a majority of the capital of the attending partners.

However, decisions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a majority vote of partners representing three quarters of the capital of all partners.

Every partner meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the Law

As a consequence thereof, all decisions which legally exceed the powers of the managers, like and notably:

- any amendment to or modification of any of the terms of the Articles of Incorporation;
 - any early termination or liquidation of the Company or extension of the term of the Company;
 - any merger or consolidation of the Company with or into any other entities;
 - any resolution relating to the acceptance of the balance sheet and to the allocation of debts or profits,
- are taken either by the sole partner or by the partner's meeting in case of plurality .

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins each year on January 1st and closes on December 31st .

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be decided by a partner's meeting and carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners pro rata based on their participation in the share capital of the Company.

Applicable law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2009.

Subscription - Payment

All of the company's 200 shares are subscribed by "LaSalle Japan Logistics II S.à.r.l."

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of JPY 2,000,000 (two million Japanese Yen) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

Mrs Stéphanie Duval, National Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at Centre Place de Paris, 41 Avenue de la Liberté, L -1931 Luxembourg

Ms Virginie Vely, Senior Accountant, born on 7 November 1976 in Woippy, France, residing at Centre Place de Paris, 41 Avenue de la Liberté, L -1931 Luxembourg

Mr Leo Owens, Managing Director, born on 17 March 1959 in Illinois, USA, residing at LaSalle Investment Management, 200E. Randolph Drive, Suite 4500, Chicago, IL 60601

In accordance with Article Eleven of the Articles of Incorporation, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at Centre Place de Paris, 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Lasalle Japan Logistics II S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.011,

ici représentée par Madame Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2009,

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités compétentes.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts") qui précisent en leurs articles 6,8,10 et 15 les règles exceptionnelles qui s'appliquent aux sociétés unipersonnelles.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Aucune personne qui peut être qualifiée de personne physique ne peut devenir associé.

Art. 2. La dénomination de la société est LaSalle Japan Logistics II L2, S.à r.l.

Art. 3. L'objet social de la Société est le suivant:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.3 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Conseil de Gérance, y compris des parts sociales, obligations ou tous autres titres, entièrement ou partiellement libérés, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tous autres titres ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.4 d'entreprendre toute activité ou commerce qu'il soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.5 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Conseil de Gérance, et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.6 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Conseil de Gérance le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instruments, perpétuels ou autres, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris toute personne appartenant à la Société;

3.8 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coûts ou dépenses relatifs à des actions ou des titres) par toute personne y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.8, une "garantie" comprend toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par

l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'une rupture de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personnes ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui rendrait obligatoire en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce sans autorisation conforme à la loi luxembourgeoise.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée extraordinaire de ses Associés, délibérant selon les règles prévues pour les modifications statutaires.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du Conseil de Gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux de la Société et aux décisions des assemblées générales des associés.

Capital social - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à JPY 2,000,000,- (deux millions de Yen Japonais), représenté par 200 (deux cents) parts sociales de JPY 10,000,- (dix mille Yen Japonais) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Vis-à-vis de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire est autorisé par part sociale. Les propriétaires indivis devront désigner une seule personne comme leur représentant vis-à-vis de la Société.

Art. 10. En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement transférables.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par les associées sont librement cessibles entre eux.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

Pour le reste il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Aucun transfert de part(s) sociale(s) ne pourra être effectué à une personne physique et la Société recevra de tout nouvel associé les déclarations, garanties et engagements identiques à ceux désormais établis dans cet Article.

Conseil de gérance

Art. 11. La Société est gérée par un Conseil de Gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Tout gérant peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Ce gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions en tant que gérant, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut intervenir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit au moyen de télécopie, câble, télégamme ou télex un autre gérant en qualité de mandataire.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par la voie de la conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication au départ de Luxembourg, permettant à diverses personnes de communiquer entre elles. Cette participation au débat sera considérée comme une participation physique à la réunion. Une décision prise de cette manière peut être documentée sur un document unique ou dans des documents séparés ayant un contenu identique, signé par tous les membres y ayant participé.

Les résolutions écrites approuvées et signées par une majorité des membres du Conseil de Gérance auront le même effet que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

En tels cas, les résolutions ou les décisions seront formulées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés, ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, conformément aux dispositions légales applicables en vigueur, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, le Conseil de Gérance peut décider que chaque associé recevra le texte intégral de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées, émettra son vote par écrit et le transmettra par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les réunions des associés doivent toujours être convoquées par un gérant, et si défaut, par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions des associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés représentant une majorité des associés représentés.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de tous les associés.

Toute assemblée des associés se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que les gérants détermineront.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent légalement les pouvoirs reconnus aux gérants, comme celles qui suivent et notamment:

- toute modification statutaire;
 - toute dissolution anticipée ou mise en liquidation de la Société, ou l'extension de sa durée;
 - toute fusion ou consolidation de la Société avec ou dans d'autres entités;
 - toute résolution relative à l'approbation du bilan et de l'affectation des bénéfices ou des pertes;
- sont prises soit par l'associé unique, soit par l'assemblée des associés en cas de pluralité.

Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le Conseil de Gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants envers la Société.

Au même moment le Conseil de Gérance préparera un compte profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés et elle sera effectuée un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur pourcentage de participation au capital.

Loi applicable

Art. 21. La Loi sera applicable pour tous les points dont il n'est pas fait objet par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Toutes les 200 parts sociales ont été souscrites par LaSalle Japan Logistics II S.à.r.l.

Elles ont toutes été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de JPY 2,000,000.- (deux millions Yen Japonais), se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Stéphanie Duval, Directeur Nationale, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant professionnellement à Centre place de Paris 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Madame Virginie Vely, Comptable Senior, née le 7 novembre 1976 à Woippy, France, demeurant professionnellement à Centre place de Paris 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Monsieur Leo Owens, Managing Director, né le 17 mars 1959 dans l'Etat de l'Illinois, Etats-Unis, demeurant professionnellement à La Salle INVESTMENT MANAGEMENT, 200E. Randolph Drive, Suite 4500, Chicago, IL 60601, Etats-Unis.

Conformément à l'article onze des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au Centre place de Paris 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11354. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009046091/211/445.

(090053434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

France Outlet Mall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.100,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.863.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de Jeremy Vickerstaff, résidant 22 Mielstrachen, Niederanven, Luxembourg L-6942 en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009;

De la nomination de Mark Reid, résidant 53 Klea Avenue, Clapham, London, SW4 9HY UK en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009

Que par conséquent, par suite de la démission de Neil Varnham le conseil d'administration sera désormais composé des quatre (4) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- Mark Reid
- John Sutherland
- Timothy Horrocks

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision avec effet aux dates susmentionnées, ou toute date ultérieure déterminée par la législation locale.

Luxembourg, le 03 avril 2009 à 15h30.

Outlet Mall Holding S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2009046084/8648/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02752. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Luxworm, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 145.629.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- "VALERES Project Developments NV", une société constituée et existant sous les lois belges, établie et ayant son siège social Frankrijklei, 105, B-2000 Anvers (Belgique),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Marc DIVER, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 3-7 rue Goell, L-5326 Contern,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle;

2.- "CAMARO S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 3-7, rue Goell, L-5326 Contern,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Pol CLART, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 3-7, rue Goell, L-5326 Contern,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "LUXWORM".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, la promotion, la construction, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers par location, vente, échange et généralement de toute autre manière, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

Elle peut également fournir des conseils, assurer des services, tant sur le plan administratif, que technique ou purement informatif et ce en rapport avec le secteur immobilier. De manière générale, elle peut réaliser toutes les activités ayant un rapport avec le secteur immobilier ou avec la gestion et les investissements mobiliers ou immobiliers.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, immobilières et mobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de mai de chaque année à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^e) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les TROIS CENT DIX (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société "VALERES Project Developments NV", prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société "CAMARO S.A. ", prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
TOTAL: TROIS CENT DIX actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à QUATRE (4) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Marc DIVER, administrateur des sociétés, né le 7 septembre 1963 à Mechelen (Belgique), avec adresse professionnelle au 3-7, rue Goell, L-5326 Contern;

2) Monsieur Nicolas VAN SCHAP, administrateur des sociétés né le 20 juillet 1971 à Bonheiden (Belgique), avec adresse professionnelle au 3-7, rue Goell, L-5326 Contern;

3) Monsieur Jean-Pol CLART, administrateur des sociétés, né le 24 décembre 1954 à Charleroi (Belgique), avec adresse professionnelle au 3-7, rue Goell, L-5326 Contern;

4) Madame Lieve BUYL, administrateur des sociétés, née le 11 décembre 1963 à Geraardsbergen (Belgique), avec adresse professionnelle au 3-7, rue Goell, L-5326 Contern.

En conformité avec l'article sept (7) des statuts, il est décidé de nommer Monsieur Marc DIVER, préqualifié, aux fonctions de premier Président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société "EUROPEAN AUDIT S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 50.956).

Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Marc DIVER, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2014.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3-7, rue Goell, L-5326 Contern. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Contern, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, agissant ès-dites qualités ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. DIVER, J.P. CLART, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 avril 2009. Relation: EAC/2009/3837. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).
Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009046191/239/181.

(090053610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Rosavent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.490.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of March.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ZEBRA HOLDINGS AND INVESTMENTS (GUERNSEY) LIMITED, having its registered office at 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St. Peter Port, Guernsey GY1 1EW, registered with the Guernsey commercial registry under number 49154

hereby represented by Ms. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally in L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on March 24, 2009,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

I.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the private limited company ROSAVENT S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 128.490 (NIN 2007 2425 473).

II.- That the company has a corporate capital of TWENTY THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 20.000.-), divided into one hundred twenty-five (125) shares of ONE HUNDRED SIXTY SWISS FRANCS (CHF 160.-) each.

III.- That the company has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 6th of June 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1517 of July 20th 2007, and which articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 26th of August 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2267 on September 16th, 2008.

IV.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

After these statements, the appearing party, represented as said before, stated and, insofar as necessary resolved, that the company ROSAVENT S.à r.l., is dissolved and liquidated.

As a result of such dissolution and liquidation:

- its sole shareholder, being the company ZEBRA HOLDINGS AND INVESTMENTS (GUERNSEY) LIMITED, is vested with all assets and liabilities of ROSAVENT S.à r.l.;

- all the liabilities of the said company have been discharged and the company ZEBRA HOLDINGS AND INVESTMENTS (GUERNSEY) LIMITED will be liable for all contingent, presently unknown, liabilities and all other commitments of the said company, as well as for the expenses of this deed;

- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;

- full and complete discharge is granted to the managers of the company for the proper performance of their respective duties;

- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed;

- that the register shares record shall be destroyed in the presence of the notary public.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document,

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché du Luxembourg)

A comparu:

ZEBRA HOLDINGS AND INVESTMENTS (GUERNSEY) LIMITED, avec siège social à 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St. Peter Port, Guernsey GY1 1EW, enregistrée au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 49154,

ici représentée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 24 mars 2009,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée ROSAVENT S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 128.490 (NIN 2007 2425 473).

II.- Que le capital social de la société s'élève à VINGT MILLE FRANCS SUISSE (CHF 20.000.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de CENT SOIXANTE FRANCS SUISSE (CHF 160.-) chacune.

III.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1517 du 20 juillet 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2267 du 16 septembre 2008.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Après avoir énoncé ce qui précède, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide que la société ROSAVENT S.à r.l. est dissoute et liquidée.

En conséquence de cette dissolution et liquidation:

- l'associée unique, la société ZEBRA HOLDINGS AND INVESTMENTS (GUERNSEY) LIMITED, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société ROSAVENT S.à r.l.;

- tout le passif de la prédite société a été réglé et la société ZEBRA HOLDINGS AND INVESTMENTS (GUERNSEY) LIMITED, demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leur fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des parts sociales est à détruire en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} avril 2009. Relation: ECH/2009/390. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 03 avril 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009046258/201/99.

(090053308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

KPMG Accounting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.501.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. KPMG PEAT MARWICK, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35.470,

2. KPMG TAX, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 50.868,

toutes deux ici représentées par Monsieur Carlo JENTGEN, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg le 16 mars 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée KPMG ACCOUNTING, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination DELOITTE HASKINS & SELLS (LUXEMBOURG) suivant acte notarié, en date du 30 septembre 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 308 du 4 novembre 1983, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 2 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2250 du 1^{er} décembre 2006.

- que le capital social de la société à responsabilité limitée KPMG ACCOUNTING s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées, détenues à concurrence de trois cent trente trois (333) parts sociales par KPMG Peat MARWICK et à concurrence de cent soixante sept (167) parts sociales par KPMG TAX;

- que les parties comparantes, en leur qualité d'associés de la Société, ont décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que les parties comparantes, en leur qualité de liquidateurs de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 mars 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Les parties comparantes déclarent encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- les associés sont investis de l'entière de l'actif de la Société et déclarent prendre à leur charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 mars 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société au 9, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jentgen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10821. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009046256/220/58.

(090053311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Steel Mac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.728.

L'an deux mille neuf, le trente mars;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "STEEL MAC S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 106 du 17 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Michèle CANEPA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de DEUX MILLIONS CINQ CENTS EURO (2.500.000.- EUR), pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000.- EUR) à DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE EURO (2.531.000.- EUR), par la création et l'émission de VINGT-CINQ MILLE (25.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EURO (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Modification de l'année sociale, et modification en conséquence de l'article 7 des statuts;

5. Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier jeudi du mois de novembre à 14 heures et modification de l'article 8 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EURO (2.500.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000.- EUR) à DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE EURO (2.531.000.- EUR), par la création et l'émission de VINGT-CINQ MILLE (25.000) actions nouvelles de CENT EURO (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Souscription - Libération

Les VINGT-CINQ MILLE (25.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites par la société MEDINVEST INTERNATIONAL SCA, société de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie par apport d'une partie d'une créance de l'actionnaire à concurrence de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE

EURO (2.500.000.- EUR) Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant "GERHARD NELLINGER" de L-2146 Luxembourg, 74 rue de Merl, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EURO (2.500.000.- EUR).

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTE ET UN MILLE EURO (2.531.000.- EUR), représenté par VINGT CINQ MILLES TROIS CENT DIX (25.310) actions de CENT EURO (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUR (6.500.000.- EUR), divisé en SOIXANTE CINQ MILLE (65.000) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;
- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et pour les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions; et,
- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre, dans le cadre du capital autorisé.

La présente autorisation est valable pour une durée de 5 ans et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé lesquelles n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital social réalisée et dûment constatée par la forme requise par la loi le présent article 3 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions".

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'année sociale pour la faire correspondre à celle du 30 juin au lieu de celle du 31 décembre. L'assemblée générale décide en conséquence que l'année sociale actuellement en cours sera clôturée le 30 juin 2009 au lieu du 31 décembre 2009.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année."

Cinquième et dernière résolution

L'assemblée générale décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier jeudi du mois de novembre à 14 heures.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** "L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de novembre à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de TROIS MILLE (3.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Canepa, Wesquy, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 2 avril 2009. Relation: EAC/2009/3798. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 9 avril 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009047143/209/114.

(090054106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Resiworld International Distributors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.650.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le trente et un mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., une société anonyme gouvernée par les lois du Luxembourg ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst (RCS Luxembourg N°107.117), et

2) BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., une société anonyme gouvernée par les lois du Luxembourg ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst (RCS Luxembourg N°107.480),

toutes deux ici représentées par leur administrateur LFS Property Services S.A. une société anonyme gouvernée par les lois du Luxembourg ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon (RCS Luxembourg N°37.917), elle-même représentée par Monsieur Jeannot MOUSEL, employé privé, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 50, rue du nord en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes, représentés comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RESIWORLD INTERNATIONAL DISTRIBUTORS S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut effectuer toutes prestations de services et de conseil ainsi que toutes opérations dans le domaine du travail administratif, de l'intermédiaire commercial, du marketing et de l'investissement de tous genres

Elle peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise en forme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Les pouvoirs des administrateurs seront définis lors de leur nomination.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le 1^{er} mardi du mois de juin à 13:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., cinquante actions	50
2.- BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant en 2014:

a) INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., préqualifiée, représentée par Monsieur Jeannot MOUSEL, prénommé,

b) BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., préqualifiée, représentée par Monsieur Jeannot MOUSEL, prénommé,

c) CAPITAL ONE S.A., une société anonyme gouvernée par les lois du Luxembourg ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon (RCS Luxembourg N°B.96.418) représentée par Monsieur Jeannot MOUSEL, prénommé.

3) CAPITAL ONE S.A. préqualifiée, représentée par Monsieur Jeannot MOUSEL, prénommé, est également nommée Président du Conseil d'administration, laquelle aura tous pouvoirs de représenter et d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature sociale.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira en 2014 HMS FIDUCIAIRE S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Luxembourg ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon (RCS Luxembourg N°B.121.989).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. MOUSEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12733. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009047602/206/142.

(090054574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Cérès Participations S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.660.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Daniel SALZMANN, sans profession, demeurant au 10, chemin de la Moraine, CH-1162 Saint Prex.

2. ANTEUS CAPITAL PARTNERS S.A., avec siège social au 43, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135864, ici représentée par Monsieur Daniel SALZMANN prénommé et Madame Isabelle CLAUDE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant tous deux en leur qualité respective d'administrateur "A" et d'administrateur "B" de la société, déclarant pouvoir engager la société par leur signature conjointe.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Cérès Participations S.A." société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prester tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont de catégorie "A" et/ou de catégorie "B".

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie "A" avec celle d'un administrateur de catégorie "B".

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président aura une voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque

des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de juin à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Daniel SALZMANN, préqualifié	500 actions
2. ANTEUS CAPITAL PARTNERS S.A., préqualifiée	500 actions
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Daniel SALZMANN, sans profession, né à Genève (Suisse) le 5 avril 1958, demeurant au 10, chemin de la Moraine, CH-1162 Saint-Prex, administrateur "A" et PRESIDENT;

2) Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises, né à Santa Maria Di Capua (Italie) le 2 septembre 1965, demeurant professionnellement au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, administrateur "B";

3) Maître Isabelle CLAUDE, avocat à la Cour, née à Saint Mard (Belgique) le 22 juillet 1972, demeurant professionnellement au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, administrateur "B".

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

I.C. Dom-Com S. à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.127.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2014.

Quatrième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 43, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Salzman, I. Claude, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 avril 2009. Relation: LAC/2009/12798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009047574/220/187.

(090054764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Financière Brent Tor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.129.

Le bilan au 31/12/2001 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009045534/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01741. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Synapsis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 92.726.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009046136/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02349. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.